

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

## **Renault**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres  
participatifs**

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Tour Egho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense cedex  
S.A. au capital de € 5.497.100  
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Renault

Exercice clos le 31 décembre 2018

### Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs

Aux Porteurs de Titres Participatifs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Renault, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs au titre de l'exercice 2018.

Nous avons établi le 4 avril 2019 nos rapports sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants de la société Renault. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et de leur concordance avec les comptes consolidés.

Selon le contrat d'émission, la rémunération des titres participatifs est composée d'une partie fixe et d'une partie variable :

- La partie fixe est calculée en appliquant au nominal du titre un taux égal à 6,75 %.
- La partie variable, égale au minimum à 2,25 % du nominal du titre, est déterminée à partir de l'évolution du chiffre d'affaires consolidé du groupe Renault calculé à structure et méthodes de consolidation identiques, de la façon suivante :

Partie variable du coupon précédent x

Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice précédant  
l'échéance

---

Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice précédant  
d'un an l'échéance à structure et méthodes de  
consolidation identiques

Ce rapport entre les chiffres d'affaires est arrondi au millième le plus proche.

Les éléments de calcul qui nous ont été communiqués se présentent comme suit :

- Partie fixe du coupon payable le 24 octobre 2019 (en euros) : 10,29
- Partie variable du coupon précédent (en euros) : 15,23
- Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2018 (millions d'euros) : 57.419
- Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2017 à structure et méthodes de consolidation identiques (millions d'euros) : 58.770
- Partie variable du coupon payable le 24 octobre 2019 (en euros) : 14,88

Il en ressort que la rémunération brute retenue par titre participatif s'établit à € 25,17 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la conformité et la concordance des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs avec le contrat d'émission et les comptes consolidés ayant fait l'objet d'un audit.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité et la concordance des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Paris-La Défense, le 4 avril 2019

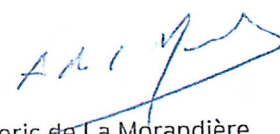
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

  
Jean-Paul Vellutini

  
Laurent des Places

  
Aymeric de La Morandière

  
Philippe Berteaux